



Droit de l'emploi et du travail

Notre groupe de droit de l'emploi et du travail accompagne nos clients aux quatre coins du globe pour leur fournir des avis, conseils et l'assistance requise afin qu'ils puissent répondre à leurs objectifs sur le plan des ressources humaines.

En raison des mutations économiques et fluctuations des marchés, des nouvelles technologies, de la mondialisation et de la mobilité dans le monde et devant la demande d'effectifs encore plus souples et l'attention de plus en plus importante accordée à la conformité et à l'éthique, les multinationales doivent plus que jamais relever des défis de taille en matière d'emploi et travail.

Si vous avez besoin de conseils au sujet d'acquisitions, d'impartition de services, d'augmentation ou de réduction d'effectifs, de relations avec les employés à l'échelle locale ou internationale, de la confidentialité et la protection des données, de litiges collectifs, transfrontaliers ou locaux ou de gestion de la conformité et des risques dans plusieurs pays ou à l'échelle locale, nous avons l'expérience nécessaire pour vous assister.

Composée d'avocats qui exercent dans les Amériques, en Asie-Pacifique, en Europe et au Moyen-Orient, notre équipe mondiale spécialisée en droit de l'emploi et du travail est l'une des plus importantes au monde, et celle dont la représentation géographique est la plus grande parmi les cabinets d'avocats internationaux. Nous travaillons en collaboration avec nos clients, partout où ils font des affaires, afin de trouver des solutions et de gérer les risques juridiques liés à leurs objectifs en matière de main d'œuvre, de primes de rendement et de régimes de retraite.

Nous comptons parmi nos clients des entreprises en démarrage, des multinationales émergentes et certaines des sociétés les plus importantes et les plus connues de la planète. Nous assistons nos clients à l'échelle locale, internationale et transfrontalière. Grâce à notre présence à l'échelle mondiale et à nos connaissances locales, nous sommes en mesure d'accompagner nos clients de manière cohérente et économique tout en les aidant à identifier et gérer leurs priorités et risques dans différentes juridictions.

EXPERIENCE

- Nous avons conseillé une société multinationale pour la rédaction et de la mise en œuvre d'un code de conduite mondial impliquant plus de 50 pays.
- Conseiller dans le cadre d'une restructuration touchant 900 employés à l'échelle mondiale, répartis dans une trentaine de pays.
- Nous avons conseillé une banque d'investissement concernant la documentation relative à l'octroi d'options d'achat d'actions incluant des clauses restrictives et des périodes de préavis applicables à 19 juridictions.
- Nous avons conseillé une société mondiale spécialisée dans les technologies de l'information aux fins de la gestion d'un projet

PERSONNES-RESSOURCES

Brian S. Kaplan

Associé

New York

T: +1 212 335 4515

brian.kaplan@dlapiper.com

Pilar Menor

Senior Partner

Madrid

T: +34 91 319 12 12

pilar.menor@dlapiper.com

SERVICES RELIÉS

- International Corporate Reorganizations

d'impartition et des ressources humaines et impliquant plus de 400 employés dans 15 pays.

- Nous avons représenté une multinationale du secteur des sciences de la sante dans le cadre d'une enquête et d'un litige transfrontaliers relatifs à l'utilisation inappropriée d'informations confidentielles et au maraudage d'employés dans plusieurs pays.
- Nous avons conseillé une multinationale du domaine de la musique concernant la restructuration de son effectif mondial, en l'aidant à mettre en œuvre ce projet dans une vingtaine de juridictions.

ACTUALITÉS

Publications

COVID-19 outil d'accès aux prestations fédérales

30 JUN 2020

Le gouvernement fédéral a annoncé une série de mesures pour aider les entreprises et les travailleurs pendant cette période sans précédent.

Vous trouverez ci-dessous un outil simplifié pour aider les particuliers et les entreprises à identifier rapidement les prestations fédérales qui s'appliquent à eux, leur valeur, la manière d'en faire la demande, ainsi que des liens vers le site web du gouvernement pour plus d'informations.

Mesures économiques au Québec en raison de la COVID-19

31 MAR 2020

Le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a adopté un décret déclarant l'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire québécois. Cette mesure exceptionnelle permet au gouvernement de mettre en place un ensemble de mesures pour protéger la santé de la population.
